

Protection des yeux :

Protège contre les projections, éclats...
Lunettes avec protection latérale : NF EN ISO 16321



Protection de la tête:

Protège des chutes d'objets et des chocs.
Casque avec jugulaire
Norme : NF EN 397 + A1
Chaque casque a une date limite d'utilisation (de 3 à 5 ans), voir notice.



Protection respiratoire :

Protège les poussières et les produits dangereux.
Bois, amiante et autres poussières :
Demi-masque P3
Jetable EN 149 : 2001 + A1 : 2009
Réutilisables (avec cartouches adaptées) EN 405+ A1 ou 140



Exposition à des produits dangereux :
voir FDS pour connaître le type de masque

Protection auditive :

Protège du bruit lors des travaux et lors du travail dans un environnement bruyant.
Bouchons d'oreille réutilisables ou jetable : NF EN 352-2
Casque antibruit ou serre-tête : NF EN 352-1
Casque antibruit avec atténuation active ou semi-active : NF EN352 EN352-5



Protection de la chute :

Protège lorsque la protection collective n'est pas suffisante.
Harnais complet (NF EN 361)
Longe avec absorbeur de choc (NF EN355)
ou

- enrouler (NF360)
- Point d'encrage (NF795)
- Connecteur (NF362)



Vêtements de travail :

Protège le corps et la peau, à adapter aux conditions environnementales.
Préférer les vêtements les plus couvrants possibles mais respirants ISO13688.
Pour isolation : combinaison jetable
Contre les intempéries (pluie) : NF EN 343
Contre le froid : NF EN 342
Avec protection des genoux intégrée



Protection des mains :

Protège contre les blessures et le contact avec des produits dangereux.
Contre le risque mécanique : NF EN 388+A1
Contre le risque chimique : (étanche) : NF EN ISO 374-1



Chaussure de sécurité

Protège contre les chutes d'objets et les perforations. EN ISO 20345
Souples et antidérapantes + spécification S (embout de protection) + spécification P (anti perforation)
Tige haute ou basse



ATTENTION : Cette fiche est fournie à titre indicatif et non exhaustive. La protection individuelle est à adapter à chaque situation de travail.